



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

CDV/CT

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°295.2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**18 RUE GRETRY**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de la société SPAC TSA 70011-CHEZ SOGELINK-69134 DARDILLY CEDEX,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de modification d'un branchement gaz ne permettent pas d'assurer le stationnement et la circulation des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T E**

**Du lundi 08 septembre au samedi 11 octobre 2025 inclus :**

**18 RUE GRETRY**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupement.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.  
Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé.  
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par la société SPAC TSA 70011-CHEZ SOGELINK-69134 DARDILLY CEDEX.

**Article 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :  
À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le

5/8/2025

Jean Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications et des bâtiments

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803150518



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **ABDELAZIZ** Prénom : **Lounys**  
Dénomination : **SPAC Gennevilliers** Représenté par :  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**  
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**  
Téléphone **0 6 6 4 1 2 9 3 8 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : **spac-genevilliers-d@demat.sogelink.fr**

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **GRDF - CANET** Prénom : **Brigitte**  
Adresse Numéro : **16** Extension : ..... Nom de la voie : **rue Lavoisier**  
Code postal **9 5 0 0 0** Localité : **PONTOISE** Pays : **FRANCE**  
Téléphone **0 7 8 5 8 4 4 5 8 6** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : **brigitte.canet@grdf.fr**

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : **18** Extension : ..... Nom de la voie : **D144 - Rue Grétry**  
Code postal **9 5 1 6 0** Localité : **MONTMORENCY**

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : **MODIFICATION DE BRANCHEMENT GAZ**  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> : .....  
Date prévue de début des travaux : **0 8 0 9 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **0 8 0 9 2 0 2 5**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal     Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone            Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :     
Courriel : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

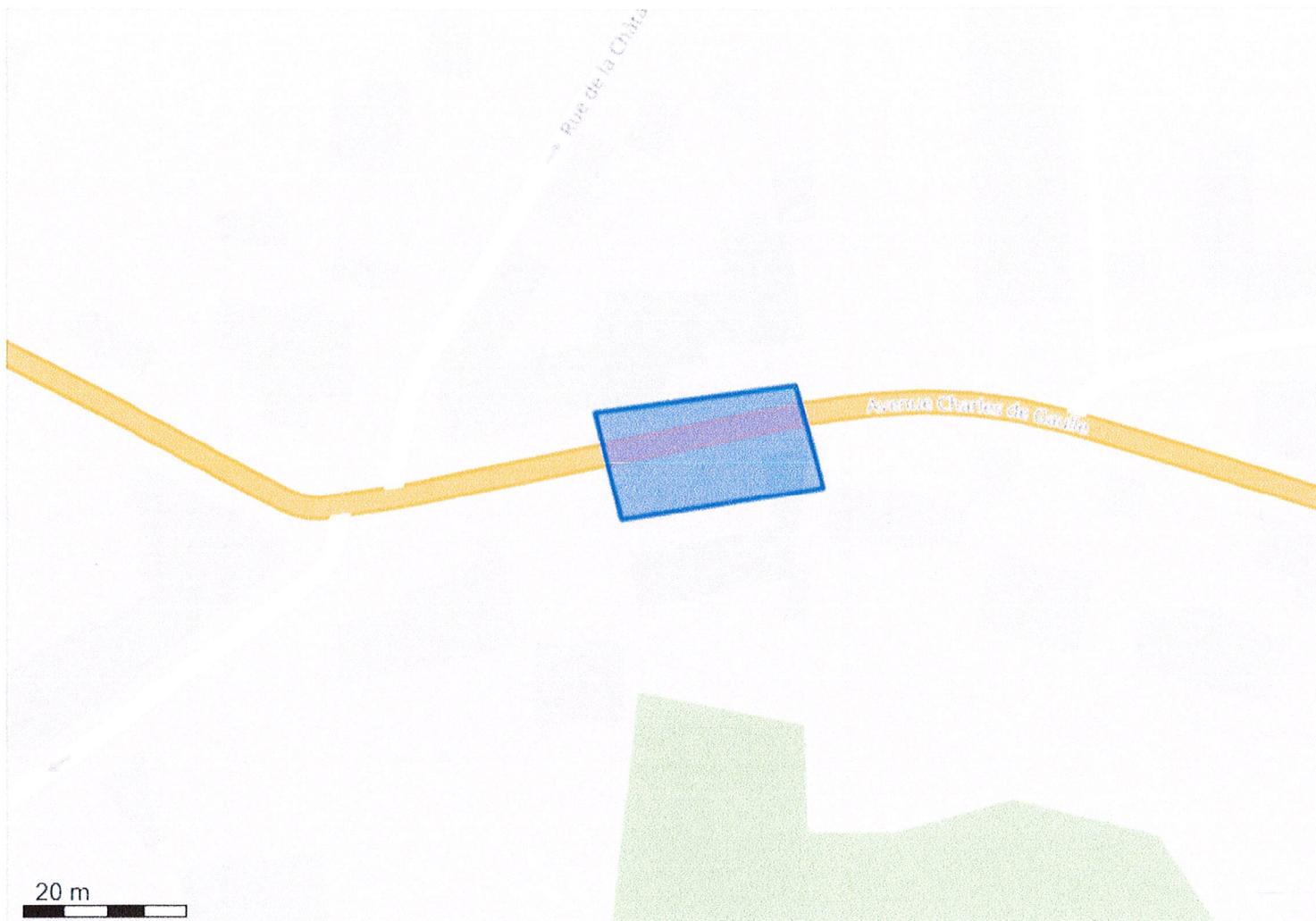
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 1 0 7 2 0 2 5

Nom : EL AMRANI Prénom : Naima Qualité : .....





Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.32334895,48.9900416 2.32339455,48.98992192 2.32373787,48.98995712
2.32368959,48.99007152 2.32334895,48.9900416</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(48.990042 2.323349);(48.989922 2.323395);(48.989957 2.323738);(48.990072 2.323690);(48.990042 2.323349);